



Accroître la réussite de tous les apprenants dans le cadre de l'éducation inclusive

Rapport de synthèse final



EUROPEAN AGENCY
for Special Needs and Inclusive Education



ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DE TOUS LES APPRENANTS DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Rapport de synthèse final



RAISING THE ACHIEVEMENT
OF ALL LEARNERS IN INCLUSIVE EDUCATION



L'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (l'Agence) est un organisme indépendant et autonome. L'Agence est cofinancée par les ministères de l'Éducation de ses pays membres ainsi que par la Commission européenne et bénéficie du soutien du Parlement européen.



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Le soutien apporté par la Commission européenne à la production de la présente publication ne vaut en rien approbation de son contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs ; la Commission ne peut être tenue responsable d'une quelconque utilisation qui serait faite des informations contenues dans la présente publication.

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Agence, de ses pays membres ou de la Commission.

Rédacteurs : Verity J. Donnelly et Anthoula Kefallinou, membres du personnel de l'Agence

La reproduction d'extraits du présent document est autorisée à condition d'en indiquer clairement la source. Ce rapport doit être référencé comme suit : Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2017. *Accroître la réussite de tous les apprenants dans le cadre de l'éducation inclusive : rapport de synthèse final.* (V.J. Donnelly et A. Kefallinou, rédacteurs). Odense, Danemark

En vue d'une plus vaste accessibilité, le présent rapport est disponible en 25 langues et dans un format électronique accessible sur le site web de l'Agence : www.european-agency.org

Ceci est la traduction d'un texte original en anglais. En cas de doute quant à l'exactitude des informations fournies dans la traduction, veuillez vous reporter au texte original anglais.

ISBN : 978-87-7110-728-9 (électronique)

© European Agency for Special Needs and Inclusive Education 2017

Secretariat
Østre Stationsvej 33
DK-5000 Odense C Denmark
Tel : +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Brussels Office
Rue Montoyer, 21
BE-1000 Brussels Belgium
Tel : +32 2 213 62 80
brussels.office@european-agency.org



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
CONTEXTE	6
CONCLUSIONS DU PROJET	7
RECOMMANDATIONS	9
Recommandations à l'intention des chefs d'établissement et des enseignants	11
Recommandations à l'intention des responsables du système et des décideurs politiques	12
RÉSULTATS DU PROJET	14
RÉFÉRENCES	16







INTRODUCTION

Le coût élevé de l'échec scolaire et des inégalités pour les individus – et plus largement pour la société – est de plus en plus reconnu dans toute l'Europe. Accroître la réussite de tous les apprenants n'est pas seulement perçu comme une initiative politique, mais comme un impératif éthique.

À la demande de ses pays membres, l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (l'Agence) a mené le projet Accroître la réussite de tous les apprenants dans le cadre de l'éducation inclusive (RA) (2014-2017). Le projet a examiné les approches qui touchent directement ou indirectement à la motivation et à la capacité des jeunes à apprendre. De telles approches sont susceptibles d'accroître la participation et l'implication, de contribuer à réduire le nombre de jeunes sortis précocement du système scolaire et, finalement, d'accroître la réussite de tous les apprenants.

Le projet RA impliquait des apprenants, des enseignants, des chefs d'établissement, des chercheurs et des parents/aidants, ainsi que des décideurs politiques locaux et nationaux. Il visait à explorer les stratégies pédagogiques et les approches d'enseignement qui soutiennent le mieux l'apprentissage et s'avèrent efficaces pour accroître la réussite de tous les apprenants. Il a également examiné les moyens dont les chefs d'établissement peuvent user pour appuyer :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des apports et des processus visant à accroître la réussite ;
- la participation des apprenants et des parents/aidants au processus d'apprentissage ;
- la « mesure » de toutes les formes de réussite et l'analyse des résultats afin d'orienter les futurs développements.

Ces questions ont été abordées dans le contexte des politiques nationales et locales. Le projet a examiné comment les politiques peuvent aider de manière efficace les communautés d'apprentissage à entreprendre un développement organisationnel et permettre à toutes les parties prenantes de travailler ensemble pour accroître la réussite de tous les apprenants.

Les pays suivants ont participé au projet : Allemagne, Autriche, Belgique (communautés flamande et française), Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Irlande du Nord et Pays de Galles), Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Trois communautés d'apprentissage ont servi de point focal aux activités pratiques du projet :

- l'Istituto Tecnico Agrario Sereni (école secondaire de deuxième cycle) et l'Istituto Comprensivo Antonio Rosmini (école primaire et secondaire de premier cycle), Rome, Italie ;



- un groupe d'écoles à Łajski (école primaire et secondaire de premier cycle), commune de Wieliszew, Pologne ;
- la communauté d'apprentissage de Calderglen (Calderglen High School et Sanderson High Special School – école ordinaire et école spécialisée partageant les mêmes locaux), East Kilbride, Royaume-Uni (Écosse).

Chaque pays membre de l'Agence impliqué a désigné deux participants (un chercheur et un chef d'établissement) pour prendre part au projet. Chaque participant a été mis en relation avec l'une des communautés d'apprentissage et s'y est rendu deux fois au cours du projet. Chaque communauté d'apprentissage a défini des priorités de travail et a reçu du soutien par le biais d'un forum de projet en ligne. Une revue de la littérature a fourni des données de recherche pertinentes pour les travaux du projet (voir : www.european-agency.org/publications/reviews/raising-the-achievement-of-all-learners-in-inclusive-education-literature).

Les communautés d'apprentissage ont procédé à un auto-examen du projet au début de la phase de travail pratique, puis vers la fin du projet. Pour plus de détails sur l'auto-examen, voir : www.european-agency.org/resources/publications/raising-achievement-all-learners-self-review.

D'autres éléments probants pour le projet ont été collectés au moyen de rapports détaillés et d'exemples de politiques et de pratiques visant à accroître la réussite des apprenants, provenant de plusieurs pays participants. Les rapports par pays, ainsi que le cadre conceptuel du projet, sont disponibles à l'adresse suivante : www.european-agency.org/agency-projects/raising-achievement.

La méthodologie du projet est décrite dans son intégralité à l'annexe du rapport général sur le projet intitulé *Raising the Achievement of All Learners in Inclusive Education: Lessons from European Policy and Practice [Accroître la réussite de tous les apprenants dans le cadre de l'éducation inclusive : leçons tirées des politiques et pratiques européennes]* (voir : www.european-agency.org/resources/publications/raising-achievement-all-learners-project-overview).

CONTEXTE

Les travaux du projet RA reposent sur la Convention internationale des droits de l'enfant (1989) et sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006). Celles-ci fournissent un cadre permettant une approche fondée sur les droits de tous les apprenants. Le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies fournit davantage d'orientations dans son *observation générale no 4* (2016) sur le droit à l'éducation inclusive (voir : www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/GC.aspx). Conjointement avec l'objectif 4 de développement durable des Nations Unies (« assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir



les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » [Nations Unies, 2015]), ces conventions soutiennent les droits des apprenants handicapés. Elles garantissent que ces derniers ne soient pas marginalisés ou exclus de l'enseignement ordinaire (Agence européenne, 2015).

Le projet RA ne s'est pas concentré sur l'inclusion en soi, mais sur l'obtention de résultats positifs pour tous les apprenants. L'inclusion devient un principe sous-jacent qui permet aux écoles de se développer en étant mieux qualifiées pour répondre aux différences des apprenants individuels. De cette manière, les écoles accroissent leur capacité à fournir une éducation équitable et de qualité pour tous.

Le projet était également conforme aux principes et priorités établies au niveau européen. *Les conclusions sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous* soulignent que « l'égalité et l'équité ne sont pas identiques et [que] les systèmes d'éducation doivent donc s'éloigner des approches uniformes traditionnelles » (Conseil de l'Union européenne, 2017, p. 4). La Commission européenne (2017) déclare qu'il est essentiel de développer les capacités et le rôle des enseignants et des chefs d'établissement pour fournir une vision stratégique claire et une direction qui améliorent les expériences et les résultats de tous les apprenants, au moyen de politiques à la fois inclusives et souples.

Le projet RA a abordé des questions qui touchent aux expériences des apprenants de milieux différents, qui font face à des défis différents en matière d'éducation. Il propose une synthèse d'informations issues de systèmes éducatifs variés, accompagnée d'exemples d'approches fondées sur des éléments probants qui font progresser à la fois les politiques et la pratique

CONCLUSIONS DU PROJET

Le projet RA a créé une communauté d'apprentissage à l'échelle européenne, en réunissant différentes perspectives. Il a encouragé les participants à faire plus que donner des informations et à examiner les politiques de manière critique et à réfléchir de façon créative à la logique qui sous-tend leur propre pratique. L'étude des communautés d'apprentissage du projet a mis en lumière la nécessité d'utiliser au mieux les ressources en ayant recours au capital intellectuel et social pour le développement organisationnel, le changement et la croissance.

Comme indiqué ci-dessus, le projet a renforcé la nécessité de s'éloigner des approches compensatoires pour adopter des approches d'intervention et de prévention plus pro-actives qui accroissent la capacité de toutes les écoles à fournir un soutien de qualité à tous les apprenants. Le projet soutient une vision de l'éducation inclusive où celle-ci constitue une « méga-stratégie » pour accroître la réussite de tous les apprenants (Mitchell, 2014, p. 27) en créant des défis qui développent la pratique des enseignants ainsi que la direction et l'organisation des établissements.



Le travail des communautés d'apprentissage du projet a montré les avantages des éléments suivants :

- les mesures visant à améliorer la santé et le bien-être de tous les apprenants et à les aider à reconnaître que les qualifications et les qualités peuvent être développées grâce à un travail acharné adéquatement ciblé et à de la persévérance ;
- les opportunités d'apprentissage souples qui assurent la continuité et la progression tout au long des phases de l'éducation et garantissent la pertinence de l'apprentissage pour la vie et pour le travail ;
- la direction partagée et la collaboration accrue au sein du personnel scolaire ;
- le partenariat avec les parents, le personnel soignant et les familles, afin de favoriser les aspirations et la participation des apprenants ;
- l'implication de la communauté locale et des employeurs pour accroître la pertinence des programmes d'études et les opportunités professionnelles.

Le projet a également mis en évidence la nécessité de contrôler le développement de l'école en adoptant un « regard inclusif ». L'accent devra être mis sur l'équité dans toutes les structures et tous les processus scolaires (par exemple, le regroupement des apprenants, l'affectation du personnel, l'accès au programme d'études et à des activités plus générales, la certification de l'apprentissage et des qualifications, l'attribution des ressources). La réalisation et la réussite des apprenants devront également être analysées afin de garantir des opportunités équitables permettant d'atteindre des résultats qui compteront pour la réussite future.

Les travaux du projet RA soulèvent également la question de l'obligation de rendre des comptes et de la nécessité de résoudre le conflit entre les réformes fondées sur les lois du marché et l'équité, au moyen d'indicateurs de réussite plus larges allant au-delà des tests formels. De tels indicateurs concernent la réussite personnelle, sociale et au sens large, ainsi que les réalisations scolaires. Lorsque les apprenants ont été consultés lors de la conférence finale sur le projet RA, leurs points de vue sur la réussite différaient considérablement. Cela renforce la nécessité de s'éloigner des mesures étroites et standardisées de la réalisation pour adopter des moyens plus personnalisés de valoriser des résultats d'apprentissage plus généraux et plus authentiques.

L'enquête menée dans le cadre du projet RA a montré que le fait de mettre l'accent sur un soutien continu des enseignants et des chefs d'établissement peut augmenter la capacité des écoles à accroître la réussite de tous les apprenants. Le travail pratique du projet a également montré des façons d'approfondir les connaissances professionnelles et l'expertise des enseignants afin de répondre aux différents besoins des apprenants. Cela permettra aux enseignants de développer des méthodes plus innovantes pour organiser l'apprentissage pour tous. Ces connaissances peuvent être introduites par le biais d'une mise en réseau au sein de la communauté d'apprentissage et à l'extérieur de celle-ci (par exemple, avec les universités locales, d'autres écoles/universités et des spécialistes locaux) afin d'accroître la capacité à élaborer des pratiques fondées sur des éléments probants au sein de l'école.



Dans l'enquête sur le projet RA, seuls quelques pays ont signalé qu'ils utilisaient systématiquement les enquêtes auprès des parties prenantes à des fins d'assurance qualité, même si celles-ci peuvent contribuer de manière significative aux processus d'amélioration de l'école. Au cours du projet, les chefs d'établissement et les enseignants ont été encouragés à travailler avec d'autres sur un processus d'auto-évaluation cyclique (pour plus d'informations, veuillez consulter : www.european-agency.org/resources/publications/raising-achievement-all-learners-self-review). Le projet a renforcé l'idée selon laquelle le contrôle de la qualité de l'éducation est essentiel pour améliorer les écoles. Cela conduit à une meilleure compréhension des structures et des processus, et de leur impact sur les résultats pour tous les apprenants.

Enfin, les conclusions du projet ont mis en évidence des ressources qui dépassent l'égalité des chances afin de garantir l'inclusion et des progrès vers l'équité. Une caractéristique commune de ces ressources réside dans le fait que toutes les parties prenantes – enseignants, apprenants, responsables – développent un « état d'esprit axé sur la croissance », lequel considère que le travail acharné et la persévérance contribuent à la réussite.

RECOMMANDATIONS

Les travaux du projet RA ont montré que pour parvenir à l'excellence et à l'équité dans les systèmes éducatifs de haute qualité, des mesures spécifiques sont nécessaires. Celles-ci





incluent :

- fournir des ressources aux écoles et aux systèmes afin de leur permettre d'intervenir le plus tôt possible pour soutenir les apprenants en difficulté et ceux qui risquent de décrocher ;
- offrir des approches innovantes et des parcours personnalisés aux différents apprenants ;
- soutenir une direction stratégique forte qui attache une grande importance à l'équité et à l'amélioration des résultats pour tous les apprenants.

Les mesures ci-dessus mettent en évidence la nécessité d'un examen complet de l'ensemble du système afin d'assurer la cohérence entre ses différents niveaux et les domaines politiques. Il est important de se rappeler que les recommandations au niveau de l'école nécessitent un contexte politique favorable au niveau régional/national si nous voulons qu'elles soient mises en pratique avec succès.

Les activités du projet RA ont renforcé l'idée selon laquelle l'inclusion – et l'accroissement de la réussite – à l'école est influencée, par exemple, par la pédagogie, le soutien à l'apprentissage, la direction, le bien-être et la participation de l'apprenant, le programme d'études, le travail collaboratif, l'organisation scolaire et les systèmes de soutien. Ces domaines clés ont été explorés au cours du projet et ont fourni des exemples sur la manière dont les politiques et les pratiques pourraient être encouragées à la fois au niveau national et au niveau local/scolaire. Le projet s'est également attaché aux





politiques et aux pratiques qui développent la capacité collective de toutes les parties prenantes et, surtout, des apprenants eux-mêmes à améliorer l'école.

Les recommandations du projet ci-dessous se concentrent sur deux principaux groupes cibles :

- les chefs d'établissement et les enseignants ;
- les responsables du système (au niveau local/régional ou national) et les décideurs politiques.

Les conclusions du projet RA renforcent les conclusions et les recommandations des travaux antérieurs de l'Agence, qui sont aussi exposées ci-après :

Recommandations à l'intention des chefs d'établissement et des enseignants

Les chefs d'établissement jouent un rôle clé dans toutes les réformes éducatives. Ils doivent privilégier l'équité et l'excellence pour tous lorsqu'ils prennent des décisions qui touchent au regroupement des apprenants, à l'affectation du personnel, à l'accès au programme d'études et aux possibilités de certification, et à l'attribution des ressources. Il s'ensuit qu'ils doivent aussi faire preuve d'un engagement en faveur de l'apprentissage professionnel continu pour tous les enseignants et autres parties prenantes.

Les chefs d'établissement et les enseignants doivent :

- **constituer une équipe dirigeante forte et répartir les tâches entre les parties prenantes pour assurer la durabilité et garantir l'implication.** Les tâches clés comprennent l'utilisation efficace des données/informations internes et externes pour s'assurer que les développements (concernant l'enseignement et l'apprentissage, le programme d'études, l'évaluation et l'organisation scolaire) offrent des opportunités équitables à tous les apprenants et que toutes les parties prenantes sont impliquées dans la révision et le développement de l'école ;
- **développer une philosophie scolaire qui favorise les interactions respectueuses entre toutes les parties prenantes.** Le langage utilisé pour parler des apprenants doit éviter les étiquettes / la catégorisation. Le personnel dans son ensemble doit se sentir responsable de la réussite et du bien-être de tous les apprenants dans le cadre de formes d'organisation souples. Le dialogue doit être axé sur la « planification intentionnelle de la réussite de tous les élèves » (EENET, 2017) afin d'offrir des opportunités de progrès personnalisées. Cela doit également consister à écouter la voix des apprenants et, par là même, à accroître leur participation et leur implication ;
- **assurer un enseignement et un apprentissage fondés sur des éléments probants.** Les écoles devraient s'impliquer de façon active dans la recherche afin de soutenir des



approches innovantes permettant à tous les apprenants de progresser. Des systèmes/ partenariats doivent être établis pour assurer l'accès aux éléments probants actuels issus de la recherche. Ils doivent également étayer les activités de recherche en milieu scolaire et consacrer suffisamment de temps à cette forme d'apprentissage et de développement professionnels collaboratifs.

Les activités du projet RA ont renforcé les recommandations des projets antérieurs de l'Agence qui encouragent les chefs d'établissement et les enseignants à :

- **offrir un programme d'études souple afin d'assurer que l'enseignement est pertinent pour tous les apprenants.** Cela devrait dépasser le contenu scolaire pour inclure des compétences plus générales en vue de la préparation à la vie, au travail et au développement personnel (par exemple, les compétences personnelles/sociales, les arts, les sports, etc.). Les écoles doivent créer des possibilités de choix pour les apprenants afin qu'ils s'impliquent davantage et tenir compte des nouvelles opportunités de formation post-bac, de formation et d'emploi de sorte à préparer tous les jeunes à se diriger vers des destinations positives et durables ;
- **développer les « compétences en matière d'évaluation » des enseignants et des autres parties prenantes** pour leur permettre :
 - d'utiliser les informations d'évaluation avec les apprenants afin de favoriser davantage l'apprentissage ;
 - de travailler avec leurs collègues pour partager leur compréhension des normes et des avis concernant les progrès des apprenants afin de maintenir des attentes élevées pour tous ;
- **établir des structures/processus qui appuient la collaboration avec les familles et les services spécialisés** (par exemple, les professionnels de la santé, les services sociaux, etc.) afin d'améliorer le soutien à tous les apprenants, en particulier à ceux qui présentent un handicap et des besoins plus complexes en matière de soutien. Les connaissances spécialisées doivent être partagées pour renforcer les capacités/compétences de toutes les parties prenantes au sein de la communauté d'apprentissage et éviter la stigmatisation/ségrégation des apprenants.

Recommandations à l'intention des responsables du système et des décideurs politiques

Selon des recherches récentes et des éléments probants issus du projet, les responsables du système et les décideurs politiques doivent favoriser des approches collaboratives au sein des écoles et entre les écoles. Ils doivent également veiller à ce que les chefs d'établissement soient capables de travailler de manière stratégique pour renforcer les capacités de tout le personnel. La nomination et l'affectation de personnel dans les écoles et les communautés d'apprentissage doivent rester stables au fil du temps afin de maintenir des relations efficaces et d'assurer des résultats plus équitables et de plus grandes réussites pour tous les apprenants.



Les responsables du système et les décideurs politiques doivent :

- **élaborer des manières de recueillir et de partager les informations sur « ce qui fonctionne »** afin de s'assurer que des éléments probants constituent un point de départ dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques. Les écoles/communautés d'apprentissage doivent collaborer à l'élaboration de pratiques fondées sur des éléments probants, au développement de la direction et au perfectionnement professionnel continu des enseignants.

Les activités du projet RA, en phase avec les projets antérieurs de l'Agence, encouragent également les responsables du système et les décideurs politiques à :

- **faciliter le dialogue national afin de développer une compréhension commune de l'éducation inclusive.** L'éducation inclusive doit être considérée comme un principe qui sous-tend les progrès et la réussite de tous les apprenants dans un système garantissant à tous des possibilités d'apprentissage, plutôt que se concentrer sur des questions de placement ou d'approches compensatoires ;
- **accroître la collaboration entre les ministères/services nationaux qui jouent un rôle clé dans l'éducation et le soutien aux apprenants et à leur famille.** Une telle collaboration doit faciliter l'élaboration d'une politique de travail commun entre les services au niveau local afin d'assurer un travail d'équipe efficace autour des apprenants/familles ayant des besoins élevés dans chaque communauté. La politique nationale doit également soutenir les communautés d'apprentissage dans leurs efforts pour travailler plus étroitement avec les parents/familles, en reconnaissant qu'il s'agit là d'un facteur clé de la réussite des apprenants ;
- **veiller à ce que les fonctions de l'évaluation formative et sommative soient clairement définies, et travailler à la mise en place d'un système d'évaluation intégré qui soit adapté à la réalisation des objectifs et qui tienne compte de tous les apprenants.** Des systèmes d'évaluation et de certification doivent être mis au point afin de reconnaître l'apprentissage et la réussite au sens large, ainsi que la réalisation scolaire, et de veiller à ce que les différents « parcours » soient valorisés de la même manière. Cela doit inclure des opportunités appropriées pour les apprenants qui rencontrent des obstacles plus complexes à l'apprentissage (comme les troubles cognitifs) ;
- **veiller à ce que la politique de formation initiale et de perfectionnement professionnel continu des enseignants soit axée sur l'éducation inclusive, l'équité et la diversité.** La formation initiale et le perfectionnement professionnel continu des enseignants doivent développer les attitudes, les valeurs et les compétences des enseignants, et leur permettre d'utiliser des éléments probants, de réfléchir et d'évaluer efficacement leur propre travail pour garantir des améliorations, notamment des résultats positifs pour tous les apprenants ;



- **procéder à un examen de l'obligation de rendre des comptes et de l'assurance qualité pour s'assurer que ces dernières sont cohérentes et favorisent un développement inclusif.** Ces structures et processus doivent fournir des informations sur l'accès et l'équité en ce qui concerne les apports, les processus et les résultats de manière à ne pas fausser les pratiques ou marginaliser les apprenants vulnérables. Ceux-ci doivent également permettre aux écoles de se concentrer sur les progrès et la réussite de tous les apprenants, et pas seulement sur ce qui peut être facilement mesuré.

Enfin, les décideurs politiques doivent investir à court terme, ce qui leur fera éventuellement faire des économies à long terme. Ils doivent également prévoir un calendrier réaliste pour toute réforme. Ces éléments ont des implications pour la prise de décisions au cours des cycles politiques, qui peuvent être trop courts pour que l'on puisse voir l'impact des changements introduits.

Ces changements doivent globalement s'attaquer aux inégalités sociales et éducatives en amenant une transformation à plus grande échelle. Les interventions à petite échelle ne peuvent compenser les inégalités dans un système fondamentalement injuste.

RÉSULTATS DU PROJET

De plus amples informations sont disponibles sur l'espace web du projet à l'adresse : **www.european-agency.org/agency-projects/raising-achievement**. Ces informations comprennent le cadre conceptuel du projet et des rapports sur les approches adoptées par chaque pays pour accroître la réussite. Le projet a également produit les résultats suivants :

- Un rapport général sur le projet : *Raising the Achievement of All Learners in Inclusive Education: Lessons from European Policy and Practice [Accroître la réussite de tous les apprenants dans le cadre de l'éducation inclusive : leçons tirées des politiques et pratiques européennes]*. Voir : **www.european-agency.org/resources/publications/raising-achievement-all-learners-project-overview**
- *Raising the Achievement of All Learners: A Resource to Support Self-Review [Accroître la réussite de tous les apprenants : une ressource visant à faciliter l'auto-examen]*. Voir : **www.european-agency.org/resources/publications/raising-achievement-all-learners-self-review**
- *Raising the Achievement of All Learners in Inclusive Education – Literature Review [Accroître la réussite de tous les apprenants dans le cadre de l'éducation inclusive – Revue de la littérature]*. Voir : **www.european-agency.org/publications/reviews/raising-the-achievement-of-all-learners-in-inclusive-education-literature**
- *Guidance for teachers and school leaders [Lignes directrices à l'intention des enseignants et des chefs d'établissement]*. Voir : **www.european-agency.org/agency-projects/raising-achievement**.





RÉFÉRENCES

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2015. *Position de l'Agence sur les systèmes d'éducation inclusive*. Odense, Danemark. www.european-agency.org/publications/brochures-and-flyers/agency-position-on-inclusive-education-systems-flyer (dernière consultation : août 2017)

Commission européenne, 2017. *Teachers and school leaders in schools as learning organisations. Guiding Principles for policy development in school education [Enseignants et chefs d'établissement au sein des écoles en tant qu'organisations axées sur l'apprentissage. Principes généraux pour le développement de politiques dans l'enseignement scolaire]*. Rapport du groupe de travail ET 2020 Écoles 2016-2018. ec.europa.eu/education/sites/education/files/teachers-school-leaders-wg-0917_en.pdf (dernière consultation : octobre 2017)

Conseil de l'Union européenne, 2017. *Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous*. 2017/C 62/02. eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2017.062.01.0003.01.FRA (dernière consultation : octobre 2017)

Enabling Education Network (EENET), 2017. *Quote of the Week [Citation de la semaine]*. 10 juillet 2017. twitter.com/GlobalEENET/status/884318037763141632 (dernière consultation : octobre 2017)

Mitchell, D., 2014. *What Really Works in Special and Inclusive Education: Using Evidence-Based Teaching Strategies [Ce qui marche vraiment en milieu spécialisé et inclusif : utilisation de stratégies fondées sur des éléments probants]*. Londres : Routledge

Nations Unies, 1989. *Convention internationale des droits de l'enfant*. New York : Nations Unies

Nations Unies, 2006. *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*. New York : Nations Unies. [www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-2.html](http://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-2.html) (dernière consultation : septembre 2017)

Nations Unies, 2015. *Objectifs de développement durable. Objectif 4 : Éducation de qualité*. www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-4-quality-education.html (dernière consultation : septembre 2017)



Secrétariat:

Østre Stationsvej 33
DK-5000
Odense C
Denmark
Tél. : +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles:

Rue Montoyer 21
BE-1000
Brussels
Belgium
Tél. : +32 2 213 62 80
brussels.office@european-agency.org



www.european-agency.org